

	Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 23 juin 2025 <i>Rapporteur : Monsieur Yves VILLATE</i>	CA-DEL-2025- 066
---	--	-----------------------------

Signature d'une convention avec la Recyclerie du Gâtinais pour l'organisation d'une Ressourcerie Ephémère à Étampes été 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Séverine RAMÉ (13).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Grégory COURTAS (par procuration à Eric MEYER), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Yves VILLATE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le 3° du I de l'article L. 541-1 du code de l'environnement, visant à porter la quantité de déchets faisant l'objet d'une préparation à la réutilisation à 5% du tonnage des déchets ménagers d'ici 2030,

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampos Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT le nombre important de dépôts sauvages sur la Ville d'Étampes, malgré les dispositifs mis en place, et la nécessité d'y remédier,

CONSIDÉRANT la réussite des actions initiées depuis 2018 et la mobilisation des habitants et partenaires en faveur d'une ressourcerie éphémère,

CONSIDÉRANT la volonté de la CAESE de s'intégrer pleinement dans ce dispositif en tant que partenaire,

CONSIDÉRANT la demande de financement de l'opération par la Recyclerie du gâtinais pour l'année 2025 en date du 12 mai 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention entre la Recyclerie du Gâtinais et la CAESE pour l'organisation d'une Ressourcerie Ephémère à Étampes, convention qui prendra effet pour l'année 2025 et arrivera à échéance au 31 décembre 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention relative à l'organisation d'une ressourcerie éphémère à Étampes à l'été 2025,

DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € au bénéfice de la Recyclerie du Gâtinais,

AUTORISE Monsieur le Président de la CAESE à signer ladite convention et tout document y afférent,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampos Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER